Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 23 octobre 2018

Communes de l'Oise reconnues en état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 17 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au JO du 20 octobre 2018, reconnaît les communes suivantes **au titre des inondations et coulées de boue** :

- Acy-en-Multien (pour le 25 mai 2018 et le 8 juin 2018)
- Fresnoy-la-rivière (pour le 28 mai 2018)
- Noailles (pour le 29 mai 2018)

Services de l'État de l'Oise – contact presse

03.44.06.11.46 | 06.16.33.68.18 | pref-communication@oise.gouv.fr
@Prefet60 | @PrefetdelOise | www.oise.gouv.fr
1 Place de la préfecture - 60 622 Beauvais – 03.44.06.12.34